



COALITION
BURUNDAISE
DES DÉFENSEURS
DES DROITS DE
L'HOMME
CBDDH

RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME AU BURUNDI.

Période : Janvier 2021

I. Introduction

Le mois de janvier 2021 a été entre autre marquée par la rencontre du président de la République avec les professionnels des médias où il s'est prononcé en faveur de la levée des sanctions qui pèsent sur certains médias depuis 2015. A observer de près, cette tentative d'ouverture de l'espace médiatique résulterait plus d'une pression des partenaires qui imposent certaines conditionnalités à la reprise de la coopération qu'une volonté réelle d'ouverture ou de se conformer aux principes de démocratie et de l'état de droit. Au cours de ce mois aussi, les organisations de défense des droits humains s'insurgent contre le nième cas d'ingérence de la police dans des dossiers judiciaires en cours d'instruction.

II. Détails de la situation

1. Le Président Ndayishimiye se prononce en faveur d'une reconsidération par le CNC des sanctions prises contre certains médias

Le Burundi est classé parmi les pays qui réprime les médias et où les journalistes n'exercent pas librement leur métier. En effet, avec la destruction des médias indépendants en 2015, ces derniers n'ont jamais été autorisés à reprendre leurs activités sur le territoire national. Au contraire, le harcèlement a continué à l'égard des journalistes et des médias. On dénombre un journaliste disparu et un autre assassiné, des journalistes injustement emprisonnés, des journaux en ligne suspendu, le site web du journal IWACU inaccessible pour les lecteurs se trouvant au Burundi, etc.

Ce 28 janvier 2021, au cours d'un atelier d'échange des professionnels des médias et les responsables de la communication institutionnelle sur « le rôle et la responsabilité des médias dans le développement du pays, la sauvegarde de la cohésion sociale et la protection des droits de l'homme »¹, le président de la République a surpris plus d'un lorsqu'il s'est prononcé en faveur d'une reconsidération des mesures de sanctions frappant certains médias depuis plusieurs années et en recommandant par la même occasion à l'organe de régulation des médias, le Conseil National de la Communication (CNC), de s'asseoir avec les responsables des médias sous sanctions ou suspendus afin d'analyser ensemble les conditions de reprise de leurs activités. Face

¹ <https://www.presidence.gov.bi/2021/01/28/jamais-sans-les-medias-s-e-evariste-ndayishimiye-se-prononce-en-faveur-dune-reconsideration-par-le-cnc-de-certaines-mesures-de-restriction/>

à la déclaration présidentielle, les réactions sont mitigées². Le directeur de la Radio Sans Frontières Bonesha FM, une des 5 stations de radio détruites en 2015, s'est dit satisfait tandis que les responsables des médias émettant depuis l'exil disent n'y déceler aucune volonté de garantir la liberté de la presse, d'opinion ou d'expression. La faisabilité de cet appel reste problématique tant que le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, contrôle tout l'espace civique et politique et que les violations des droits de l'homme y compris les crimes graves persistent.

Cet appel a été suivi le 29 janvier par une invitation du président du CNC aux médias sous sanctions à une réunion du 1^{er} février 2021 mais les responsables des médias en exil, à qui la justice burundaise a collé des mandats d'arrêt internationaux, n'ont pas été invités à la rencontre.

2. Les organisations de la société civile demandent à la police burundaise de cesser la manipulation frauduleuse des dossiers judiciaires en cours d'instruction.

Des organisations de la société civile ont sorti une déclaration dénonçant la précipitation de la police burundaise qui ne cesse de violer la loi quant au caractère secret des investigations, en s'empressant de tirer des conclusions gratuites, hâtives et tendancieuses quant à la responsabilité des auteurs des crimes, sans enquêtes approfondies, manipulant l'opinion publique et influençant ainsi les décisions judiciaires à intervenir. Les 18 organisations signataires de ladite déclaration se réfèrent aux sorties médiatiques du porte-parole du ministère de l'intérieur, du développement communautaire et de la sécurité publique sur deux dossiers judiciaires particulièrement sensibles à savoir les personnes présumées rebelles arrêtées après des attaques en province RUMONGE ainsi que la détention de Madame Christa KANEZA intervenue à la suite de l'assassinat non élucidé de son époux Thierry KUBWIMANA.

Les organisations de la société civile accusent M. Pierre NKURIKIYE de violer sans cesse le principe de la présomption d'innocence lorsqu'il parachute des conclusions hâtives sur l'identité des auteurs des crimes ou infractions ainsi que leurs motivations, dans le but de désorienter la justice et la détourner des vraies pistes qui auraient pu permettre d'appréhender les véritables auteurs des infractions, poursuit la déclaration. Ces organisations demandent au gouvernement de diligenter des enquêtes indépendantes sur les crimes commis à Rumonge et celui relatif à l'assassinat de Thierry KUBWIMANA, époux de Christa KANEZA et à libérer sans condition ces bouc-émissaires.

² <https://www.iwacu-burundi.org/satisfecit-chez-les-professionnels-des-medias-suspendus-apres-lannonce-du-president-de-leur-reouverture/#:~:text=Leurs%20m%C3%A9dias%20ont%20%C3%A9t%C3%A9%20d%C3%A9truits%20par%20les%20organes%20publics.&text=Lors%20d'un%20atelier%20organis%C3%A9,pour%20le%20bien%20du%20Burundi.>